

Pharmacie d'officine : s'adapter ou disparaître !

Abderrahim DERRAJI - 2018-10-08 05:47:45 - Vu sur pharmacie.ma

Le hasard a voulu, cette année, que les pharmaciens des trois pays du Maghreb organisent des rencontres à une semaine d'intervalle. Ces trois manifestations ont pour objectif de se projeter vers l'avenir et d'arrêter des stratégies visant à renforcer la place de la pharmacie d'officine dans la chaîne de soins en espérant garantir sa pérennité.

En premier lieu, c'est le [Syndicat des pharmaciens d'officine de Tunisie \(SPOT\) qui a organisé son deuxième Forum, les 28 et 29 septembre 2018 à Tunis](#). Ce Forum a mis en avant les difficultés que vit le pharmacien d'officine en Tunisie. Il a aussi permis d'élaborer des recommandations pour que la pharmacie tunisienne puisse être en phase avec le vent de changement qui souffle sur la pharmacie d'officine à travers le monde. À l'instar de leurs confrères tunisiens, les pharmaciens marocains se sont donné rendez-vous, le 6 octobre 2018, à la capitale économique pour prendre part à la Journée pharmaceutique internationale de Casablanca (JPIC). Cette journée a été placée sous le thème " Pharmaciens : réussir l'évolution de notre métier ou disparaître". Un autre point commun entre les deux manifestations : la présence de conférenciers québécois. Ce choix n'est pas fortuit, la clairvoyance et l'engagement des pharmaciens québécois leur ont permis d'opérer un repositionnement qui fait d'eux des professionnels de santé incontournables au Canada. En effet, grâce aux missions qui leur ont été conférées, entre autres, par la Loi 41, entrée en vigueur le 20 juin 2015, le pharmacien d'officine peut prolonger une ordonnance ou l'ajuster, substituer un médicament, prescrire une analyse biologique, un médicament lorsqu'aucun diagnostic n'est requis, ou encore pour une condition mineure et il peut administrer un médicament afin d'en démontrer l'usage approprié. Ces nouvelles missions qui nous laissent rêveurs devraient pousser nos représentants à préparer un vrai projet pour la profession en prenant en considération les spécificités de nos pays respectifs. En Tunisie, le Conseil de l'Ordre et le Syndicat des pharmaciens s'accordent sur la nécessité de faire évoluer la pratique officinale. Et si le pharmacien tunisien a été autorisé à vacciner dès le 27 juillet 1974, aujourd'hui aucune évolution ne peut être envisagée tant que les projets de textes de loi ne donnent pas lieu à de nouvelles lois modernes en phase avec la réalité de l'exercice officinal. Au Maroc, bien que les pharmaciens souffrent globalement des mêmes maux que leurs confrères tunisiens, la profession est au bord de l'implosion. Les comportements déviants d'une minorité de pharmaciens et le climat d'impunité ont fini par dilapider le capital confiance dont jouissait les représentants. Ces responsables qu'on entend de plus en plus, et qu'on écoute de moins en moins, se trouvent aujourd'hui devant une impasse. Or, sans instances fortes dotées de pouvoirs disciplinaires étendus, on hypothèque toute chance de voir la profession unie autour d'un vrai projet. À leur tour, les pharmaciens algériens, toutes disciplines confondues, vont se retrouver, le 15 octobre 2018, au Centre international de conférences "CIC Alger" pour assister à la huitième édition des Rencontres internationales de pharmaciens d'Alger (RIPA) avec comme thème : "Exercices pharmaceutiques et Loi sanitaire". Cette occasion va permettre aux organisateurs de recueillir les propositions de toutes les composantes du secteur pour engager l'Algérie dans la voie d'une réglementation cohérente et moderne. In fine, les pharmaciens maghrébins vont devoir changer de paradigme. La pratique officinale orientée médicament va devoir faire place à une pharmacie tournée davantage vers le malade. L'avenir du pharmacien dépendra, en grande partie, de sa capacité à s'adapter et à basculer le plus rapidement possible d'un modèle à un autre.